



Fiche signalétique – Nomenclature

## Espace à caractère urbain 2012 (inclus agglomérations)

### Description

L'espace à caractère urbain 2012 comprend les agglomérations et deux autres catégories spatiales à caractère urbain: les communes multiorientées et les centres hors agglomérations. Les agglomérations font partie des régions d'analyse. La définition statistique de l'espace urbain est déterminée par l'OFS depuis plus de 100 ans, afin de mesurer l'urbanisation. Elle permet une comparaison spatiale entre des espaces urbains inégalement délimités sur le plan institutionnel. La classification des communes de la Suisse se base sur des critères statistiques uniformes sur l'ensemble du territoire (essentiellement la densité de la population, le nombre de places de travail, le lien de continuité de la zone bâtie, des nombres minimaux d'habitants et de flux de pendulaires).

Dernières révisions: 1984, 2014

Version actuelle: 2014

Période de référence des données de la version actuelle: 2011–2012

### Méthodologie

Structure à 2 niveaux:

Niveau 1: 3 catégories spatiales (agrégées selon les aspects morphologiques et fonctionnels)

Niveau 2: 7 catégories spatiales (inclus 49 agglomérations et 28 centres hors agglomération composés d'agrégats de communes)

### Politique de révision

L'OFS met à jour, actualise et révisé périodiquement l'ensemble des niveaux géographiques non institutionnels.

#### Mise à jour :

La mise à jour consiste à adapter de manière régulière les périmètres des niveaux géographiques non institutionnels aux changements intervenant dans les niveaux institutionnels (par exemple, lors de fusions de communes). A chaque mutation, l'OFS réévalue l'appartenance des nouvelles communes aux différents niveaux géographiques.

#### Actualisation :

La structure spatiale du pays évolue au fil du temps. L'OFS veut tenir compte de cette évolution en actualisant environ tous les dix ans les niveaux géographiques, c'est-à-dire en utilisant les mêmes méthodes de calcul, mais avec de nouvelles données. Exceptionnellement, les seuils peuvent être adaptés.

#### Révision méthodologique :

Une révision des méthodes de calcul et des définitions n'intervient qu'à un rythme beaucoup plus lent (tous les 20 à 30 ans environ), ceci afin de garantir la comparabilité des données dans le temps (séries temporelles).

### Bases légales

Loi du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale (LSF)  
Programme pluriannuel de la statistique fédérale

### Organisation

Office fédéral de la statistique  
Section Bâtiments et logements, Service des nomenclatures spatiales  
Section Environnement, Développement durable et Territoire  
[raumnomenklaturen@bfs.admin.ch](mailto:raumnomenklaturen@bfs.admin.ch)